



INFORMATIONS A.G.B.



"Amicités Généalogiques Bordelaises"

FEVRIER 1987

N° 11

S O M M A I R E

Le mot du Président	1
Assemblée informelle du 26 Février 1987	2
Cotisation 1987	2
Cours de Généalogie et de Paléographie	3
Age minimum pour le mariage et majorité	4
Humour noir	5
Heures d'ouverture des mairies	6
Les étrangers à notre région	7 à 10
Trouvailles aux archives	11
Titre de propriété de SAINT DOMINGUE	11 à 14
Les secrets de la longévité	15 et 16
Communiqués	17
Reproductions photographiques	17 à 20
Les facéties de l'accent	21
Bibliothèque A.B.G.	22
Transcription des actes paroissiaux	25

AG.B. 2 Rue Paul Bert 33000 Bordeaux

Rédaction : M^r Maurice Robert

Association loi de 1901 N° 13953

LE MOT DU PRESIDENT

Nous voici entrés dans une nouvelle année.

Comme convenu, votre bulletin paraîtra cinq fois en 1987.

Cette amélioration de nos relations s'ajoutera à une multiplication de nos contacts au cours des réunions générales informelles comme celle qui a eu lieu le 15 janvier.

Il est, en effet, souhaitable que nous nous rencontrions souvent, ne serait-ce que pour permettre à la petite équipe qui anime l'A.G.B. de mieux connaître votre attente, donc de mieux répondre à vos désirs.

Avec les beaux jours qui vont revenir, notre quête des ancêtres va retrouver un regain d'activité, les déplacements étant plus aisés que l'hiver, plus agréables aussi puisqu'ils peuvent s'accompagner de découvertes touristiques au travers d'une meilleure connaissance du cadre géographique dans lequel ont vécu nos "anciens".

Les sorties, par petits groupes dans les départements voisins pour consulter les dépôts d'archives départementaux ou les registres paroissiaux encore détenus par les communes - et croyez-moi il y en a beaucoup - vont donc reprendre.

Entrez en contact, pour cela, avec les responsables concernés afin de décider avec eux d'une date car ils ne peuvent pas, l'expérience le prouve, appeler tous ceux d'entre vous qui sont apparemment intéressés par tel ou tel département.

Nous recevons, de plus en plus, de documents à publier et c'est un encouragement très apprécié par l'équipe du bulletin.

Les séances de paléographie dirigées par Mme COUPEL sont suivies avec assiduité par une trentaine d'entre vous, heureux de parvenir à lire des écritures, certes très jolies au premier abord, mais qui posent aux curieux que nous sommes, bien des difficultés à résoudre.

Pensez, en ce début d'année, à régler votre cotisation, vous ferez plaisir à notre trésorier.

Enfin, vous avez pu remarquer que la bande d'envoi du bulletin n'est plus dactylographiée, en effet, grâce à l'aimable collaboration d'un de nos membres qui a bien voulu s'en charger, l'informatique nous permet d'échapper à la corvée de la frappe, mais il faut voir l'équipe entrain de constituer chaque exemplaire, de l'agrafer, de le plier, de le mettre sous bande et de le timbrer avant envoi, oeuvre collective dans la bonne humeur, ce qui est essentiel.

En espérant la collaboration du plus grand nombre, qu'il me soit permis de vous souhaiter un bon départ dans vos recherches printanières.

AMITIES GENEALOGIQUES BORDELAISES

2, rue Paul Bert,
33000 BORDEAUX

Le 8 Février 1987

Madame, Monsieur,

Notre réunion du 15 Janvier 1987 ayant été perturbée par la neige, nous avons prévu une nouvelle assemblée informelle de notre Association le :

JEUDI 26 FEVRIER 1987 à 14 H.30.

à l'Athénée Municipal, Place Saint Christoly à BORDEAUX.

Un repas est prévu avant cette réunion et nous vous donnons rendez-vous, à ceux qui le désirent, à MIDI dans le Hall de l'ATHENEE.

Prière de se faire inscrire par téléphone à Madame ROUX avant le 22 Février - au 56 08 87 25.

Le prix du repas est fixé à 75 Francs.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments amicaux.

Pierre DUPOUY

APPEL DE COTISATION

Avec la nouvelle année vient le moment de renouveler votre cotisation à l' A.G.B. pour 1987, si vous ne l'avez pas encore fait.

Le montant s'élève à 100 Francs, donnant droit aux 5 bulletins, ainsi qu'à l'utilisation de notre bibliothèque..généalogique.

Nous vous remercions de bien vouloir adresser votre chèque au Trésorier de l' A.G.B. 2, rue Paul Bert à BORDEAUX.

- - - -

COURS DE GENEALOGIE ET DE PALEOGRAPHIE
DE L'UNIVERSITE REGIONALE INTER AGES DU TEMPS LIBRE D'AQUITAINE.

1°) GENEALOGIE

mercredi de 14 H.45 à 16 H.45 AMPHITHEATRE BROCA II
24, rue Paul Broca BORDEAUX

1er groupe : Recherche de généalogie familiale

4 et 18 Février	<u>Mr TOUSSAINT</u>
4 et 18 Mars	
1 et 29 avril	

2ème groupe :

11 Février	Mr MALEYRE
11 Mars	Mr DESRENTES
25 Mars	?
8 Avril	?

2°) GENEALOGIE ET SCIENCES SOCIALES

à 15 Heures - ATHENEE Place Saint Christoly BORDEAUX
3 Mars ?

3°) PALEOGRAPHIE

MARDI 14 h.45 Salle Denucé, Faculté de Médecine Place de la Victoire
BORDEAUX.

les 24 Février
17 Mars
28 Avril.

D'autre part, nous rappelons aux membres de l'A.G.B. que les 2ème et 4ème jeudi de chaque mois, un groupe de travail est prévu pour traduire des textes anciens sous l'égide de Madame COUPET de 10 Heures à 11 H. 30 à l'ATHENEE MUNICIPAL - Place Saint-Christoly à BORDEAUX.

12 Février et 26 Février
12 Mars et 26 mars.
9 Avril.

- - - - -

L'âge minimum pour le mariage et la majorité
au fil des temps

Il ne faut pas confondre ces deux notions.

1°) L'âge minimum requis pour le mariage est celui en dessous duquel sauf dispense du Procureur de la République, le mariage ne saurait être légalement célébré.

Sans remonter au Droit romain, il faut savoir que l'Eglise, reprenant les bases romaines, avait imposé 12 ans pour les femmes et 14 ans pour les hommes.

Mais, dès le XVIème siècle, le Roi de France releva à 13 ans pour les femmes et à 15 ans pour les hommes. Cet âge s'imposa dès lors aux prêtres chargés de la célébration.

Il fallut attendre 1803 et le Code Civil pour qu'une modification intervienne portant à 15 ans pour les femmes et à 18 ans pour les hommes l'âge minimum requis, dispositions toujours en vigueur, ans révolus.

Malgré cela l'Eglise resta fidèle à ses principes anciens et les dernières dispositions arrêtées par elle en 1983 fixent, en droit canon, l'âge minimum à 14 ans pour les femmes et à 16 ans pour les hommes, ce qui, en FRANCE, n'a aucune incidence, force restant à la loi.

2°) La majorité est l'âge, fixé par la Loi, pour qu'une personne puisse exercer librement et par elle-même ses droits civils (Dictionnaire encyclopédique Quillet).

Jusqu'au milieu du XVIème siècle, l'Eglise considérait que le consentement des parents n'était pas indispensable, et, que la notion de majorité "matrimoniale" n'existait pas.

Par l'ordonnance de Blois en 1579, le roi de France, suivant les principes arrêtés par l'Eglise lors du Concile de Trente (1545 - 1563) fixa la majorité des femmes à 25 ans et celle des hommes à 30 ans, le consentement des parents étant exigé pour les mineurs, sous peine de sanctions.

C'est la loi du 29 - 9 - 1792, qui abaissa cette majorité à 21 ans pour les deux sexes.

La loi du 30 ventose an XII la modifia, fixant la majorité à 21 ans pour les femmes et à 25 ans pour les hommes.

Ces dispositions restèrent en application jusqu'à la loi du 21 - 6 - 1907 qui ramène une nouvelle fois la majorité à 21 ans pour les deux sexes.

Enfin, la loi du 5-7- 1974 a fixé à 18 ans cette majorité.

- - - - -

Envoi de Pierre LABARRE

HUMOUR NOIR (I)

Cette histoire est racontée dans un manuscrit de la bibliothèque de La Rochelle daté de 1770 . L'aventure est arrivée à un apothicaire de Saint-Martin, dans l'Ile de Ré, nommé Blanchard :

Un certain Alphin, officier, étant mort, on accusa l'apothicaire Blanchard d'avoir refusé de lui administrer le lavement prescrit par les médecins et qui l'aurait peut-être sauvé.

A quoi l'apothicaire répondit: "qu'il s'était présenté au domicile d'Alphin, étant porteur d'une seringue en bon état pour réouvrir et deffermer les courants cholédoques et qu'il avait cherché à l'insinuer suivant les règles de l'art, mais inutilement et avec grand empeschement et fascherie .

Qu'il avait cependant regardé de plus près in fundamento et qu'ayant écarté les posters, il avait aperçu, contre tous les usages et coustumes, un oeil qui le regardait en face, ce qui n'était jamais arrivé depuis vingt-sept ans qu'il pratiquait, qu'il avait jugé que son honneur était outragé et qu'il s'était retiré de céans ."

Les chirurgiens voulurent en avoir le coeur net et pratiquèrent une autopsie. "Le poster étant ouvert, déclarèrent-ils, nous avons rencontré un fragment de cristal qui faisait oeil et qui nous regardait. Jugeant le cas neuf et extraordinaire, mais exempt de maléfices, nous avons interrogé les domestiques qui nous ont appris qu'Alphin était accoutumé de mettre son oeil de verre dans un verre d'eau et qu'il avait dû l'avaler dans son délire. C'est pourquoi nous déclarons que Blanchard a sagement agi et que les tors et rebelleries sont du côté du mort. Dont acte ."

(I) Extrait de l'excellent ouvrage de Robert COLLE et Henri
Paris, chez la Citoyenne, 1770.

JOURS ET HEURES D'OUVERTURE de quelques Mairies du Département

- AMBARES ET LAGRAVE	(56.38.90.60)	8h45-12h/13h30-18h	Ts les Jrs sauf Sa A.M
- CARBON BLANC	(56.06.08.70)	8h30-12h/13h30-18h	Ts les Jrs sauf Sa A.M
- CENON	(56.32.16.07)	Lundi 9h-12h/13h-17h Mardi au Jeudi 8h-12h/13h-17h Vendredi 8h-12h/14h-17h le Sa 8h-12h	
- IZON	(57.74.86.03)	9h-12h/14h-18h	Ts les jrs sauf Sa A.M
- LORMONT	(56.06.40.30)	8h30-12h30/13h30-17h	Ts les jrs fermée le Sa
- MONTUSSAN	(56.72.41.00)	8h-11h45/14h-17h45	Ts les jrs fermée le Sa
- STE EULALIE	(56.06.05.59)	8h45-12h/13h30-18h	sauf Lun mat et Sa A.M
- ST LOUBES	(56.20.41.26)	9h-12h/13h-18h	Ts les jrs sauf Sa A.M
- ST SULPICE ET CAMEYRAC	(56.30.84.13)	9h-12h30/14h30-18h30 Samedi 9h-12h30/14h30-18h	fermée le Mercredi
- ST VINCENT DE PAUL	(56.38.94.14)	8h30-12h/13h30-17h	fermée Lun et Sa A.M
- YVRAC	(56.06.68.78)	8h/12h/13h-17h Samedi 9h-12h	fermée le Sa A.M

N.B : En période de Congés, il est prudent de téléphoner, les ouvertures étant très variables en fonction des "permanences" notamment celles du Samedi.

Pour que l'A.G.B. se développe

La vie de notre Association ne vous est pas indifférente.

Alors, pour la faire connaître, faites circuler le Bulletin, mettez-le à la disposition de tous ceux, que la généalogie peut intéresser.

Vous ferez ainsi connaître l'A.G.B. et amènerez à elle, de nouveaux adhérents.

N'hésitez pas, à en parler autour de vous, vous êtes ses meilleurs ambassadeurs.

Nul mieux que vous ne peut parler de généalogie, des plaisirs qu'offrent les recherches, des découvertes qui les accompagnent, des ressources qu'elle offre aussi à ceux qui, quittant la vie active, recherchent une occupation intellectuelle qui les motive.

Mariage - 23.6.1813 à BAURECH (33) de BRUNIE Augustin Pierre 38 ans né à LEVIGNAC (47) fils de Pierre et de COURTY Marie avec DE LAMBERT DESGRANGES Aglaé Louise Marie 25 ans née à PARIS le 15.8.1787 fille de + Charles Robert Nicolas, officier et de NIGOT DE ST SAUVEUR Angélique Jacqueline Marie.

Mariage - 18.02.1783 à HOURTIN de LESSALES Jean originaire de FONDIBAL en Périgord? avec MARTIN Pétronille.

à HURE (33)

Décès - 5.3.1792 de THOMAS Joseph 49 ans patron de la poste de THONNEINS (47).

à HURE (33)

Mariage - 11.01.1791 de LUSSAUT Pierre 23 ans , journalier originaire de JUSIX (47), fils de Pierre et de DEYRES Andrée avec NOEL Marie 24 ans fille de Pierre et de FAURE Jeanne.

Mariage - 30.01.1789 de VIGNES François 30 ans, garçon journalier originaire de TARSAC (32), fils de Pierre et de + SEREY Françoise avec PONS Cécille 22 ans, fille de Antoine journalier et de + LAURANS Marie.d'HURE(33)

Mariage - 10.7.1789 de PATOU Jean 33 ans, né le 2.11.1756 à ROUEZ diocèse du MANS (72), domestique du curé d'HURE, fils de + Julien, marchand, couturier et aubergiste et de BERGER Madeleine avec LAURANS Jeanne (mineure) fille de Jean, maître menuisier et de LALOUBERE Jeanne.

Mariage - 01.02.1788 à HURE de BERNEDE Jean 31 ans domestique originaire d'AILLAS, fils de François et de + LABORIE Marie avec CASTETS Jeanne 26 ans originaire de MEILHAN (sur garonne) (47), fille de + Bernard et RAMBAULT Marie.

Mariage - 01.02.1788 à HURE de FERRAND Gratien 39 ans journalier de SADIRAC, fils de Raymond et de + LABORIE Marie avec CASTETS Françoise originaire de MEILHAN (47), fille de + Bernard et de RAMBAULT Marie.

Mariage - 10.9.1787 à HURE de LALOUBERE Jean Baptiste 30 ans originaire d'ARGENTON de BOUGLON (47), fils de + François et de CAZADE Jeanne avec LAURANS Françoise 26 ans fille de Jean menuisier et de LALOUBERE Jeanne.

Mariage - 15.02.1787 à HURE de BINET Pierre (veuf), marchand originaire d'AUSSAC et LA COUTURE (16) avec LAFFARGUE Jeanne.

Mariage - 23.11.1787 à Hure de DESPIN Jean 25 ans laboureur, originaire de JUSIX (47), fils de Pierre et de MARTINEAU Catherine avec BOUGES Benoîte 25 ans fille de + Jean Baptiste et de MONGUILLOT Françoise.

Mariage - 16.9.1785 à HURE de CASTETS Jacques habt MEILLAN (47), avec CHAMBAUDET Jeanne.

Décès - 5.4.1785 à HURE de DESPIN Pétronille 18 ans de la paroisse de JUSIX (47).

Décès - 10.9.1785 à HURE de MAUTORD Pierre 60 ans habt de MEILLAN (47)

Mariage - 28.02.1783 à HURE de DUPEIRAT Jean, tailleur avec PAGET Marie de MEILLAN (47).

Mariage - 27.6.1783 à HURE de CARNE Jacques né à MONFERRANT (du périgord??) (24) avec DELUILE Marie de la REOLE.

Mariage - 21.11.1783 à HURE de DUCASSE Jean habt ST CIBARD de MEILHAN (47??) avec CHAMBAUDET Jeanne.

Décès - 11.7.1783 à HURE de MONTET Jean dit PICHOLLE 80 ans matelot de ST LAURENT du PORT STE MARIE (47).

Mariage - 18.10.1782 à HURE de BUYTET Léonard fils plus jeune habt ST CIBARD de MEILHAN (47) avec BUYTET Jeanne.

Décès - 7.11.1781 à HURE de MAQUAIRE François 62 ans maître de bateau de ST HILAIRE de LUZINAN (GNAN) diocèse d'AGEN (47).

Mariage - 22.5.1787 à St LOUBES de JOLY Jean fils de + Antoine et de + VALDE Françoise, de LAVIGNAC en périgord (87) avec CHOITAN Elisabeth fille de Jean et de LAFON Catherine.

Décès - 4.11.1787 à St LOUBES de DAVID Marguerite 21 ans née à ST SERVIN diocèse de PERIGUEUX (24).

Décès - 13.11.1782 à St LOUBES de MAURIN Pierre 50 ans domestique chez Mr de Reignac, né au MAS d'AGEN (47).

Mariage - 18.8.1780 à St LOUBES de GARI Pierre, tailleur d'habits fils de Jean de Ste EULALIE (33) et de LABRO Guillemette de TOULOUSE (31) avec LAMARQUE Jeanne fille de Guillaume et de FAUPIED Bertrande.

Décès - 24.11.1780 à St LOUBES de LAFON Pierre 36 ans mendiant né à ST CHRISTOLI à 3 lieues de BERGERAC diocèse de PERIGUEUX (24).

Mariage - 23.3.1776 à St LOUBES de CASTELLAN Félix Honoré, avocat, fils d'Antoine bourgeois négociant à ST MAXIMIN en Provence (83) et de GARCIN Marguerite avec DUSSAULT Elizabeth fille de Jean et de ANDRIEU Marguerite.

Mariage - 9.8.1774 à St LOUBES de GIRAUDET Léonard, maçon fils de Jean et de + VILATTE Marguerite de MANDACOU? en périgord (24?) avec CONTE Jeanne fille de Jean et de LAMARQUE ? .

Mariage - 21.02.1770 à St LOUBES de VERGNAUD Jean, matelot fils de Guy et de PIAC Catherine de ST PRIVAT en périgord (24) avec DUTRUCH Elisabeth fille de Pierre et d'EYREM Françoise.

Décès - 16.7.1769 à St LOUBES de FAYET Jean 22 ans né à ROQUEVIEL diocèse de ST FLOUR (63 ou 15 ?) fils de Jean et de MOULINIER Catherine.

Décès - 10.4.1761 à St LOUBES de COLON Pierre 32 ans curé du diocèse de PERIGUEUX (24).

Décès - 6.02.1760 à St LOUBES de RAFFIN Charles né à LA CHARTRE sur le LOIR (72) époux de Jeanne BERAUD.

Décès - 17.11.1759 à St LOUBES de BAUDOU Benoît 28 ans né à ST ANTENNE (Anthème) (63) fils de Claude et de FOURNIER Marie.

Mariage - 8.5.1758 à St LOUBES de BOUYER Pierre journalier fils de + Michel de PALEYRAC en périgord (24) et de LOUDAIN Elisabeth avec LIET fille de + Pierre et de EYRAUD Catherine.

Mariage - 16.7.1754 à St LOUBES de GACHASSIN Bernard de LAFITE (31?) chirurgien veuf de Marie Furt fils de Baptiste de VAYRES (33) et de BROCHA Paule de BAGNERES (31 ou 65 ?) avec DUSSAUT Madeleine fille de Jean, marchand et de ANDRIEU Marguerite.

Mariage - 12.11.1753 à St LOUBES de PRIVAT Pierre de NOTRON (24) avec TEISSIER Jeanne.

Décès - 23.01.1748 à St LOUBES de DUBREUIL Catherine 45 ans né à ST ANTOINE de PIJOU en périgord (?).

Décès - 19.5.1741 à St LOUBES de ROMILLAC 51 ans né à RAUCON diocèse de LIMOGES (87)

Décès - 6.10.1739 à St LOUBES de GRAULAN François 56 ans de SAVIGNAC en périgord (24 ?)

Mariage - 6.02.1725 à St LOUBES de GIRAUDIE Michel de ST PICARE de la SAUVE avec DRITHALE Anne de THOULEMAYRE diocèse d'AGENS (47).

Décès - 18.8.1721 à St LOUBES de DUNAY Pierre dit LAPOINTE, cardeur de laine originaire de BOUZE en Anjou ? .

Décès - 26.5.1720 à St LOUBES de BONTEMPS François, ecuyer Sr de MESSIGNAC de la MONSIE diocèse de SARLAT (24).

Mariage - 13.7.1720 à St LOUBES de PINEAU Jean, notaire de ST AULAYE (24) avec CABANES Marie.

Mariage - 17.01.1703 à St LOUBES de VOILAT de MEISAC (MEYSSAC) (19) avec SIMION Marie.

Décès - 23.8.1703 à ST LOUBES de RICHON Charles 72 ans prêtre du diocèse de CHALONS ? habitant à st Loubès depuis 57 ans.

Décès - 14.10.1702 à St LOUBES de DEILA Léonard 60 ans Né à ESSIGEAU en périgord (24).

TROUVAILLES AUX ARCHIVES

Il a été relevé sur des registres paroissiaux de LUDON (Gironde) le décès du 17 Septembre 1765 de PIERRE GAUSSIER âgé de :

CENT SIX ANS, SIX MOIS et SEIZE JOURS.

Si vous trouvez mieux veuillez nous le communiquer.

Pour le moment, c'est le record .. surtout pour un homme.

- - - - -

TITRE DE PROPRIETE DE SAINT DOMINGUE

Mademoiselle BROUSSE nous communique un acte de propriété de SAINT DOMINGUE, qui nous confirme qu'il y a deux cents ans seulement l'esclavage était encore en vigueur.

Cet acte comporte 8 pages, nous vous donnons ci-dessous quelques extraits et, nos lecteurs intéressés peuvent consulter l'acte complet au siège de l' A.G.B.

.... /

QUESTION : Où peut-on trouver les archives de SAINT DOMINGUE avant et pendant la révolution ainsi que les archives de la Commission des indemnités aux anciens colons de SAINT DOMINGUE. ?

Demure
attribuée
anciens Colons
Saint-Domingue
manance du Roi
9 May 1826.
Déclaration
Propriété

A Messieurs les Présidents et Membres
de la Commission.

Le Soussigné Leonard Drumeteau Natif de la Paroisse de la Madeleine
après Darbejeux, arrondissement d'iden, Département de la Charente, résidant
à La Rochelle pourcault arrondissement d'Angoulême Département de la Charente; fait
tant pour moi que pour Jeanne et Marie-Anne Drumeteau Mes deux sœurs, héritiers
de Jean Desson Notre Mère, décédée v. de Lacroix Drumeteau qui elle-même n'avait
été en partie d'audit Desson son frère décédé sur son habitation du fond palmiste
des Orvadaires Paroisse du port de Trou, ile de Côte de Saint-Domingue sous l'ancien
jurisdiction de Ledit Gouverneur, dans des trois premiers mois de l'année 1779. après avoir
par son Testament olographe du 14 Janvier même année fait donation par préciput
de la somme de 2000 Liraux à la dite Jeanne Desson sa sœur. de dit Testament
déposé au Greffe de la dite Jurisdiction, ainsi qu'en fait foi le certificat du J.
Desson J. frère du Testateur, accordé de copie informé de cet acte, écrit de sa main
en date du 20 Juin 1779.

observe que ledit feu André Desson n'a laissé pour héritiers ses cinq frères et
sœurs Et après Nommes; savoir:

1. Marie Desson femme de Pierre François Lacroix pour 1/5 et qui incontinent
de deces dudit André Desson n'aurait cette portion au J. Lacroix Gaspar
2. L'audit Jeanne Desson Drumeteau pour 1/5
3. Marie-Anne Desson pour 1/5 celle décédée sans enfants, laissant pour héritiers
des pétitionnaires ses neveux pour 1/2 et des enfants de ladite Marie Desson Lacroix
ses autres neveux pour l'autre moitié
4. George Desson pour 1/5 qui également décédé sans enfants a laissé pour
héritiers des mêmes personnes que les précédents ses neveux et par moitié sur
chaque branche
5. Ledit Desson J. pour 1/5 lequel étant aussi décédé sans enfants a été
pour héritiers des dits Drumeteau et Lacroix ses neveux, de même par moitié
sur chaque branche

il résulte de ces observations qu'il revient aux pétitionnaires sur ladite
Succession, d'abord la somme de 2000 L. pour la donation par préciput portée
audit Testament, et sur le restant un cinquième de tout et moitié dans trois autres
Cinquièmes ou Moitié dans le montant total de la même Succession
observe aussi que aussitôt de deces dudit André Desson il fut en présence

que cette habitation était garnie de 40 Nègres, de valeur de	100 000 Francs
plus de 2000 a cornes et chevreaux de valeur de	15 000.
que de terrain avec des plantations, et ait de valeur de	50 000.
que de la plantation en café et de 40 Mille piés de différents ages	Memoir
que l'on peut compter, de present année 1778, sur une récolte de	
devenue de 2 Mille d'écus de plus	Memoir

...../

objets que l'on fait venir par mer pour l'usage de l'habitation. une autre Cape
 deux autres concessions au milieu de cette place ou concessions, pour y mettre des
 Nègres de confiance, afin de garder, diriger et entretenir une plantation
 de sucre à celle, la quelle plantation est d'environ 6 Mille bouffes de Canariers,
 y compris les coffres pour recevoir 50 Nègres. Cette espèce de Nègres sont des plus
 sains et plus nourris que tous les autres de la place. Cette place assez bien boisée,

...../

l'habitation. la dite une petite Cape neuve, de l'autre côté de
 la principale, élevée et couverte en osier, servant de poulain.
 12^e 8 Caves neuves de Nègres, chaises, bouillottes, couvertes en paille
 avec une autre armoire neuve pareille à celle du pour de maître de l'habitation.
 13^e un four en Maconni pour cuire le Pain, en assez bon état.

...../

a. d'après des énonciations ci-dessus des pétitionnaires produisant des documents ci-
 après au nombre de sept. savoir:

- 1^o copie informelle de l'acte de dit feu André Desson de la Havre, 1770. l'acte en
 l'acte fictif et signé par son frère, Desson J^e, qui observe que l'original a été déposé
 au Greffe du J^e de la Cour de la Havre le 10 Mars suivant.
- 2^o de projet d'affiche pour vendre d'icelle habitation, rédigé le 1778 par de dit Desson J^e
 et de lui certifié et signé.
- 3^o copie d'icelle procuration reçu de son notaire à Darbeziac de 27 d'Avril 1778, délivrée
 en original, recue de son dit Desson J^e par Jean-Benoit Desson de la Havre, et Mariam
 Desson de la Havre pour recueillir et vendre leurs portions héréditaires d'icelle habitation
 d'icelle André Desson leur frère commun, d'icelle copie l'acte fictif et signé par de la Havre

Même sur l'habitation ainsi que de bons habits de lisière
des robes aussi pour enfants, même pour vieillards & femmes.

18^o - 3^o Pêches de Nègres, Dorot 20 mâles et 19 femelles. S'avoit.

Mars - 20.

1. Travaillant au jardin, dont 5 créoles, âgés depuis 15 jusqu'à 25 ans.
Les autres sont de diverses nations, telles que Congo, Poulard, ar-adal,
Dombarda &c. & desquels 5 sont docteurs, charpentiers, cuisiniers
et maçons, des 10 derniers âgés depuis 2 jusqu'à 14 ans.

Femelles - 19.

2. Travaillant au jardin, dont 2 Européens la culture et la cuisine
des créoles, 2 autres aussi créoles, les 4 autres depuis 15 jusqu'à 25 ans,
des Savants de diverses nations, depuis 2 jusqu'à 14 ans.

Rétes - 32.

3. Nègres créoles, depuis 15 jusqu'à 20 ans et niles sur l'habitation

Notes Cavalins

- 1. cheval étalon, de 7 à 8 ans, poil rouge
- 1. jument ou cavale, de 6 à 7 ans blanche.
- 2. poulains de cette même jument, l'un de 3 ans, l'autre d'un an et demi

Notes a Cornes

- 2. Vaches Rouges et mouchetées
- 2. Gazelles (genisses) d'un et de 2 ans.

Effets

3 Cabannes dont deux garnies draps, nappes, serviettes &c
on fournira un état particulier de tous desdits effets & autres existants
sur l'habitation ainsi que des outres & ustensiles destinés pour des
Cultures de Sicca

Effets En magasin

Environ 22 milliers de Café le coze de 1771 à 1772
1 demi 3 milliers de 1772

25 milliers.

Le Principe qui est maintenant bien arrêté dans mon Esprit,--- est qu'il n'est jamais d' Epoque dans la VIE , où l'on puisse se REPOSER.....

J'ai compris ,que l'Effort en dehors de soi, de même que l'EFFORT en dedans de soi, est aussi nécessaire que dans la jeunesse, peut être encore , plus nécessaire, à mesure qu'on avance en Age....

Je compare l'homme ,en ce Monde,à un voyageur qui marche ,et va sans cesse , vers un région de plus en plus froide... Il est obligé de s'activer et de remuer davantage,à mesure q'il avance.

La grande maladie du Corps et de l'Âme,c c'est le FROID et la SOLITUDE.....

Pour combattre ces maux redoutables, Il faut entretenir ,l'ACTIVITE de l'Esprit par des occupations diverses, Il faut entretenir ,la Santé du Corps par une vie saine et active.

Il faut aussi garder le contact avec ses semblables, et s'interesser aux affaires du monde....

C'est précisément,à notre âge ,qu'il n'est pas permis de vivre sur ce que l'on a déjà acquis....

Il faut s'efforcer d'acquérir encore, de vivre avec son temps -- avec son Epoque.....

Il ne faut pas se reposer sur les Idées reçues , car on se trouverait vite endormi, totalement enseveli.....

Il faut au contraire,mettre en parralèlle,mettre en contact, les Idées qu'on adopte,et celles qu'on adopte pas... Celles avec lesquelles on a vécu,... et celles que suggere , la Société actuelle et l'Epoque que nous vivons.....

C'est à ce prix là,que se conserve la Jeunesse de l'ESPRIT,et par la même ,la Santé du Corps.

d' après A. de Tocqueville.

PARMI les SECRETS de la LONGEVITE.

.....



Les .. 7... "A"

PERMETTANT d' AVANCER SEREINEMENT dans le TEMPS.

.....

A C T I V I T E : Physique et Intellectuelle indispensable.

A N I M A T I O N : Bouger , Voyager , faire de l'exercice.

A L I M E N T A T I O N Legere equilibree et sans excès.

A N T I - A G R E S S I V I T E : Compréhension Tolérance.

A L T R U I S M E : se rendre utile aux autres .

A U T O - S U R V E I L L A N C E : tout malaise insolite doit
conduire a consulter.

A F F E C T I O N : : Donner = Recevoir, amitié , amour , tendresse.

.....

COMMUNIQUE : SORTIES

Au mois de Décembre 1986, deux déplacements ont été effectués par un groupe de 4 personnes, aux archives de LA ROCHELLE, et aux archives de NIORT. Les participants ont fait une très bonne journée de travail dans l'amitié.

Responsable : Mme CHARRIER 56 20 73 23

- - - - -

REPRODUCTION PHOTOGRAPHIQUE

Un de nos adhérents, Monsieur R. LONNE a rédigé un petit opuscule de 32 pages qui donne de bons renseignements, à ceux qui veulent faire des reproductions photographiques.

Ci-joint, quelques extraits de ce livre que vous pouvez consulter au siège de l'A.G.B. des pages 12 - 13 et 20.

D'autre part, nous rappelons que vous pouvez consulter au siège de l'A.G.B. un article très intéressant "COMMENT DATER LES PHOTOGRAPHIES ANCIENNES" de Jean Michel CULERRIER - (GE MAGAZINE n° 18 de 1984).

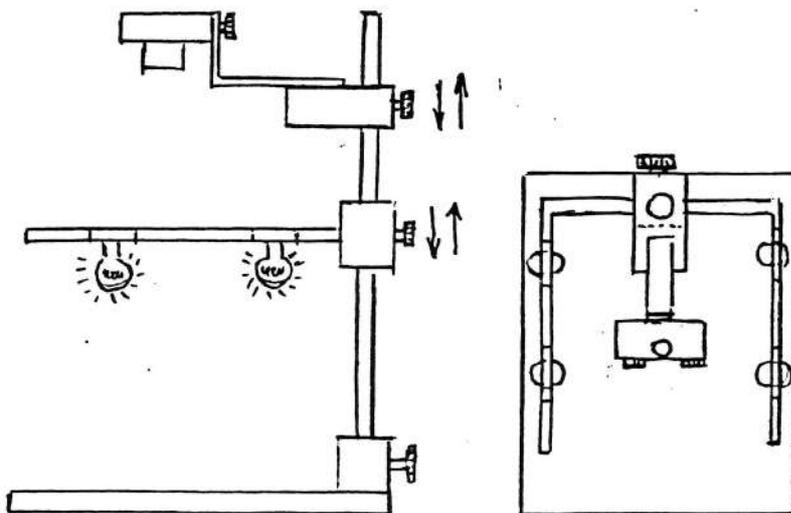
...../

Tableaux, aquarelles, illustrations diverses etc... ou même diapositives (qu'il faut alors éclairer par transparence pour leur reproduction)

Film positif pour les diapositives

Film négatif pour les reproductions sur papier

Il faut surtout employer l'éclairage préconisé par le fabricant du film (Car ils sont équilibrés pour une certaine température de couleur). La reproduction de documents en couleur n'offre pas plus de difficulté que le trait ou la demi-teinte. L'idéal pour avoir de bons résultats est d'employer la lumière du jour comme éclairage. Car même avec les films lumière artificielle il faut avoir un éclairage très adapté aux caractéristiques du film et les corrections éventuelles sont facilitées avec les filtres. On obtiens alors des documents avec des Dominantes de couleurs qui faussent les résultats en ne restituant pas les teintes exactes de l'original.



VUE DE COTE

VUE DE DESSUS

SCHEMA D'UN STATIF DE REPRODUCTION VERTICAL

L'apprareillage

La reproduction de Documents peut se faire en principe avec n'importe quel appareil photo, mais, il est certain que suivant les circonstances dans lesquelles les prises de vue sont effectuées il en est qui sont mieux adaptées que d'autres pour ce genre de travail. Nous auront le choix entre :

- Un appareil courant 24x36 - 6x6 - 6x7 - 6x9 - 9x12
- Une chambre à grand tirage
- Directement à l'agrandisseur.

Le généalogiste étant appelé à opérer :

Soit aux archives, soit dans les mairies, pour lui il est évident que le 24x36 reflex lui conviendra le mieux parce que :

- La visée reflex permet un cadrage et une mise au point précise surtout aux distances rapprochées
- L'objectif très ouvert F1,4 ou 1,8 permet d'opérer même en lumière atténuée (ce problème est résolu avec le petit appareillage décrit page ^{avec} même une ouverture 5,6 - 8 suffit) ($\frac{100}{125}$ ASA)

- La cellule couplée aux vitesses et aux ouvertures élimine la recherche du temps d'exposition. Il suffit quand on opère à la main de ne pas descendre au dessous de $\frac{1}{30}$ et, les vitesses et les ouvertures étant croisées on a automatiquement l'ouverture ou l'emploi suivant la vitesse choisie. Et ce sujet un petit montage extrêmement simple se fixant sur l'appareil, comportant 2 lampes KRYPTON 75, vts^o dans 2 réflecteurs de chaque côté de l'appareil

qui permet de photographier un Document de 21x29cm plein format à 75cm avec le 507m au $\frac{1}{30}$ à la main sans le secours d'un pied et réalisé d'après les montages réalisés pour M^{rs} Puyravau et Robert de l'AGB

Document 21x29 à 75cm - Le film 25 ASA non mentionné manque un peu de sensibilité pour les prises de vues à la main

Film 50 ASA $\frac{1}{30}$ à F2,8 - Filtre vert clair - Sans filtre -

Film 100 ASA $\frac{1}{30}$ à F4 - Filtre vert clair - Sans filtre -

$\frac{1}{30}$ à F5,6 - Sans filtre -

Pour un temps de pose très précis mettre un papier gris clair à la place du Document. Nous aurons ainsi un compromis entre les plages blanches (fond du Document et les plages sombres (l'écriture))

Seule précaution à observer, éteindre les lampes la prise de vue terminée et laisser de 75vts dégager une chaleur non négligeable.

Pages Techniques

Reproduction à la main avec appareil 24x36

- 1^e Choisir la vitesse d'obturation
- $\frac{1}{30}$ pose minimum pour ne pas avoir de flou de bougé
- 2^e Veiller à ce qu'il y ait le plus grand parallélisme possible entre le Document et l'appareil
- 3^e Contrôler l'ouverture que donne la cellule. Elle doit être au moins égale ou plus petite que l'ouverture utile. Sinon, si l'aiguille se bloque sur l'ouverture maximum on tombe dans la sous-exposition.
- 4^e Mise au point soignée, chercher la netteté maximum. Bien cadrer l'image du sujet en conservant une petite marge
- 5^e Déclencher

Reproduction avec appareil monté sur statif.

- 1^e Former en avançant d'une vue
- 2^e Allumer les lampes
- 3^e Passer le Document sur le plateau du statif, sur un carton gris (il sert en même temps de mire pour un temps de pose très précises soixante dans certains cas, Document très abîmé par exemple) et cadrer le Document dans le viseur en se réservant une petite marge. Elle servira à y passer une étiquette de repérage pour l'archivage si il en était besoin. Faire grosso-modo la mise au point.
- 4^e Manœuvrer la bague des vitesses jusqu'à obtenir l'ouverture recherchée 5, 6 ou 8 ou 11 si on utilise une lentille adidomelle. On a une étendue de vitesses qui s'étend jusqu'à 1/30 de sec. C'est plus que suffisant comme choix.
- 5^e Signaler la mise au point en s'aidant si c'est nécessaire d'un Texte imprimé ou d'un Dessin, si le Document n'est pas bien net. On le pose au contre du document. On s'assure que la lumière est bien répartie, au besoin on manœuvre légèrement les lampes. On fixe le filtre vert clair en prenant garde de ne pas bouger la mise au point en le vissant sur l'objectif, si on se sert de filtre.
- 6^e On déclenche à l'aide du déclencheur souple. On éteint les lampes. On recommence pour la vue suivante.

LES FACÉTIES DE L'ACCENT

Nous savons déjà qu'il arrivait à nos ancêtres de changer de nom, pour des raisons diverses, parfois difficiles – sinon impossibles – à découvrir et cela peut poser quelques problèmes et compliquer nos recherches.

Il est une cause particulière de certains changements de noms qui peut échapper aux habitants même des provinces concernées : « l'accent ».

La France est grande et diverse, cela fait sa richesse culturelle et son charme. Nos ancêtres sont les Gaulois ; on nous l'a enseigné, mais il y a quelques exceptions que nos travaux généalogiques nous font découvrir, et surtout des langues diverses : le Basque, le Breton, l'Alsacien, le patois lorrain et j'en oublie sûrement. Une série d'aventures en recherche m'a fait mettre le doigt sur ce problème. Je ne vous parlerai que d'une seule province, la Lorraine, n'ayant pas encore en ce domaine d'expérience personnelle sur les autres, et d'une seule partie de cette province, limitrophe de l'Allemagne et du Luxembourg où l'on parlait – et où survit encore – un dialecte germanique qui a marqué fortement l'anthroponymie.

J'ai, en cette région, des ancêtres qui m'ont fait chercher longtemps : je les connaissais, au début du siècle dernier, comme « Girard » en Lorraine de langue française ; je les ai retrouvés, dans les générations antérieures, dans la région de Phalsbourg où ils étaient « Schirer » (à prononcer Schirar) ; ils remplacèrent par un G les trois premières lettres de leur nom et le francisèrent en Girard !

Malgré cette expérience, je devais buter, par la suite, sur deux autres cas. J'ai eu à rechercher le dossier d'officier, au début du 19^e siècle, d'un lorrain de Sarreguemines du nom de Huber. A première vue, aucune possibilité de variation d'orthographe pour un nom aussi simple – à l'origine, d'ailleurs, un prénom très répandu – et pourtant, je ne le trouvais pas.

On me fit remarquer, qu'en lorrain, ce nom se prononçait « Houbre ». Je recommençai donc ma recherche et retrouvai mon personnage sous cette orthographe. En s'enrôlant dans les armées, il éprouva le besoin de franciser son nom tout en en gardant la forme phonétique à moins que l'aide-major qui l'inscrivit n'ait écrit ce qu'il entendait, phonétiquement.

Plus difficile m'a été la recherche d'un simple soldat de la même région, dans les contrôles d'un régiment de l'ancien

régime. Fort heureusement, il n'y avait pas, à l'époque, de table alphabétique en fin de volume ; sinon, je n'aurais pas retrouvé mon sujet. J'ai dû feuilleter tout le registre et j'ai trouvé mon homme qui se nommait Pierre Bickel, sous le nom et le prénom de Peter Pickel. Mais n'ayez crainte : si vous avez des ancêtres originaires de ces provinces frontalières, vous n'aurez pas besoin de prendre des cours de langue pour poursuivre vos recherches. Un peu de réflexion, en cas d'un premier échec, suffira. J'ai trouvé des « Conrad » devenus « Connerade », des « Schneider » devenus « Chenèdre » ; mes ancêtres « Esselin », (nom dont je cherchais en vain la signification), se sont révélés être, à l'origine, des « Essling » du nom d'une ville d'Autriche.

Mais ces fantaisies orthographiques et phonétiques peuvent nous obliger à de véritables enquêtes policières surtout si la mauvaise écriture d'un curé vient encore compliquer l'énigme. Il y quelques années, je trouvais, dans un ouvrage sérieux, les noms d'un couple de mes ancêtres, l'épouse avait pour patronyme : « Roselaire ». Ce nom est absolument inconnu dans la région et j'en venais déjà à supposer qu'elle était originaire d'une autre province, avec les difficultés que cela annonçait pour poursuivre mes recherches. Fort heureuse-

ment, un autre acte, vite retrouvé, la nommait Beauzelaire ; le curé avait, la première fois, posé un R à la place d'un B ; avait-il mal entendu le nom ou sa main avait-elle tremblé, peu importe. En remontant le temps et les pages du registre, je retrouvais les parents de mon ancêtre, ils s'écrivaient Bozelaire. Persuadé d'avoir enfin découvert l'orthographe d'origine, je recherchais l'étymologie de ce patronyme et le précieux dictionnaire des noms et prénoms de Dauzat le faisait dériver d'un Bodelaire, Beaudelaire. La solution me vint encore d'un acte plus ancien : mes Bozelaire étaient des Bazelaire ; l'accent lorrain était responsable de l'évolution de la première syllabe, un lointain ancêtre de cette branche a dû venir de Bâle (en Suisse « Basel »), il fut surnommé « le Balois » = « Baseler », quand il s'installa en Lorraine ; la formation de ce qui devait devenir son patronyme et celui de ses descendants relève du même processus que celui qui nous donna des Normand, Lenormand, Dartois, Darmagnac, Bourguignon, etc.

J. JEANNOIR

9^e CONGRÈS NATIONAL DE GÉNÉALOGIE

Le 9^e Congrès National de Généalogie se réunira à Nancy les 3, 4 et 5 juillet 1987. Il est organisé par l'Union des Cercles Généalogiques Lorrains.

Il en coûte 500 F pour un congressiste et 300 F pour son conjoint si celui-ci l'accompagne.

9^e Congrès de Généalogie
B.P. 61

54182 Heillecourt Cedex

BIBLIOTHEQUE A.G.B ,2 rue PAUL BERT BX

Grâce à quelques achats, mais surtout à de généreux dons notre bibliothèque s'est enrichi de nouveaux ouvrages pouvant faire l'objet de prêts.

Il y a donc lieu d'ajouter les livres suivants, à la liste "P" parue dans notre précédent bulletin n°9 (page 7).

- P44 - Les secrétaires du Roi de la grande chancellerie de France
 Dictionnaire biographique et généalogique C.FAVRE-LEJEUNE
 (1672-1789) Tome I
- P45 - id° Tome II
- P46 - Congrès national de généalogie AVIGNON 1986 CORVISIER
- P47 - Les Français et l'armée sous LOUIS XIV 1975
- P48 - Guide du généalogiste aux A.D et A.C
- P49 - Guide des Archives des LANDES
- P50 - Mes aïeux quelle histoire!
 Guide pratique de la généalogie pour tous Y du PASSAGE
- P51 - Nouveau guide de généalogie R.AUBLET
- P52 - Montherlant et les généalogistes 1956 L.DE SAINT-PIERRE
- P53 - Nouvelle Revue Héraldique n°10-11-12/1938
- P54 - Généalogie et Démographie Familiale Tome I H.POITEVIN
- P55 - Notes et Fiches Tome II
- P56 - Annexes Tome III.

Nota: Le bibliothécaire, au nom de l'association, remercie vivement les généreux donateurs connus (Mme Poitevin, Mr Lignon) et inconnus, actuels et à ...venir?

Ouvrages pouvant être consultés au siège de l'association: 2 rue Paul BERT BX

SERIE G : répertoires, guides, etc.....

- G1 - Guide des recherches sur l'histoire des familles G.BERNARD
 G2 - Catalogue des Instruments de recherche des Archives
 départementales, communales, hospitalières.
 G3 - Guide des recherches aux Archives Départementales Digne
 G4 - " " " " " " Charleville Mézières
 G5 - " " " " " " Bordeaux
 G6 - Répertoire numérique de la sous-série 4E
 Etat civil des origines à 1880 aux A.D de Bordeaux
 G7 - Guide des Archives de la Haute Vienne
 G8 - " " " " du Loiret
 G9 - " " " " des Landes
 G10 - Archives Diocésaines Françaises
 G11 - Guide des Archives de la Moselle
 G12 - " " " " de la Savoie
 G13 - Guide du lecteur aux Archives Nationales
 G14 - Nouveaux textes relatifs aux Archives
 G15 - Rapport sur l'activité de la Direction des Archives de France
 G16 - Code des Archives de France (T III)
 Règlement général des Archives Départementales
 G17 - id (T II) Organisation technique des Archives Départementales
 G18 - Loi, règlement et instruction concernant les Archives Communales
 G19 - Instruction générale relative à l'Etat Civil (J.O)
 G20 - Guide des sources de l'Etat Civil aux Archives de Paris
 G21 - Exposition et documents d'Etat Civil français en 1959 (du 15e au 19e)
 G22 - Guide des recherches dans les fonds d'enregistrement
 sous l'ancien régime
 G23 - Guide des recherches dans les fonds judiciaires de l'ancien
 régime des différents dépôts en France
 G24 - Bibliothèque et Archives. Comment se documenter ?
 G25 - Les Archives, organisation générale des Archives Nationales
 G26 - Guide du généalogiste aux Archives Départementales et Communales
 G27 - Répertoire numérique détaillé de la Série R (militaires)
 aux Archives Départementales Bordeaux

- G28 - Documents notariaux (testaments) pour servir a l'étude
de l'histoire du Réolais J.VALETTE
- G29 - Répertoire Sous Série 1B - Fonds du conseil souverain d'Alsace
- G30 - Source généalogique de France
- G31 - A.D de la Dordogne Répertoire numérique des R.P et E.C
- G32 - " " " " " " " " sous série 2J
- G33 - " " " " " " " " série Q Domaines Nationaux
- G34 - " " " " " " " " sous série 2E tome I
- G35 - " " " " " " " " " " " " tome II
- G36 - " " " " " " " " " " " " tome III
- G37 - Bottin des communes 1982
- G38 - Dictionnaire Larousse 1934
- G39 - Archives Notariales de l'Aveyron Jean DELMAS directeur
Répertoire numérique de la série 3E services d'Archives
- G40 - Répertoire numérique de la S-Série 4E des BASSES-PYRENEES
- G41 - Guide des Archives du Cantal
- G42 - Noms et Prénoms Larousse A.DAUZAT
- G43 - Guide Michelin France 1983

REVUES NOUVELLES

Bulletin des Amis du Musée Militaire.

Cercle Généalogique de Saintonge

MAI 1986

TRANSCRIPTIONS DES ACTES PAROISSIAUX (A.P)

Le travail de transcription suit son cours , lentement mais sûrement. Déjà, quelques communes sont sur le point d'être terminées.

Toutefois, il apparait qu'il est bon de rappeler quelques notions d'ordre pratiques :

1) Sur les tableaux B.M.S.

Pour rendre la lecture plus lisible, mettre le patronyme en premier, puis le ou les prénoms.

2) Sur le tableau B en particulier.

Le patronyme de l'enfant étant déjà cité dans la 1ère colonne, il n'est pas nécessaire de le répéter dans la colonne "Parents", expl: n°39-POUGET Etienne-M-26/08-Sr Jean (capitaine des douanes) X Dme AMBLARD Marie - suit le Parrain et la Marraine .

Cela donne ainsi une place pour signaler éventuellement, metier - lieu - village - hameau ou ferme qui pourraient être précisés sur l'acte.

Si la place manque pour mettre tout, ne pas hésiter a écrire sur 2 ou 3 lignes, si nécessaire. Ne pas "économiser" les tableaux , il faut que ceux-ci soient le plus lisibles possibles.(Des tableaux vierges sont à disposition à la permanence.)

3) En attendant la saisie informatique qui pourra commencer ... lorsque nous aurons un nombre suffisant de communes terminées, il est bon de relever les Mariages des partenaires étrangers à la Gironde qui sont bien souvent des épouses ou époux d'origines de départements limitrophes. Ces Mariages envoyés à la permanence et insérés dans nos bulletins continueront la liste parue dans le n°9 page 23 ,rubrique "Etrangers à notre région". Un échange de bulletins s'est institué avec plusieurs cercles généalogiques, de ce fait, cette liste pourra être éventuellement utile à d'autres départements.

/...../

Information pour les chercheurs sur la GIRONDE.

Il est a signaler que:

Monsieur CHAMORIN Dominique a constitué un fichier de Mariages de

- StGENES de LOMBAUD (origines à 1880)
 - LIGNAN de BORDEAUX (origines à 1880)
 - HAUX (origines à 1880)
 - TABANAC (1737 à 1880)
-

